

## SIONISME : UN MOUVEMENT NATIONAL ? UNE FORME DE COLONIALISME ?

**Alexander Yakobson** 

P.U.F. | Cités

2011/3 - n° 47-48 pages 155 à 170

ISSN 1299-5495

Distribution électronique Cairn.info pour P.U.F.. © P.U.F.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Alexander Yakobson

## Sionisme: un mouvement national? Une forme de colonialisme?

## Alexander Yakobson

Comment saisir la spécificité du sionisme – cette spécificité débattue sans fin et virulemment attaquée, si profondément liée, dans tous les débats qui l'entourent, aux grandes controverses contemporaines et qui, de plus, doit toujours clamer sa légitimité propre? Nous posons d'emblée cette question car il y a quelque chose d'étrange, voire d'anormal, qui ne cesse de rôder autour de toute cette affaire. Nombreux sont les conflits nationaux, ainsi que les mouvements affirmant l'identité nationale de tel ou tel peuple, et on ne compte plus les États-nations dans le monde tant ils abondent. Et pourtant, le sionisme continue de faire exception. Or, et même si ces idées préliminaires sont galvaudées, il nous faut ici, semble-t-il, les réitérer : d'abord, presque tous les conflits nationaux sont incomparablement plus sanglants que celui qui oppose Arabes et Israéliens ; ensuite, l'indépendance nationale aura souvent été acquise après de bien plus grandes pertes en termes de vies humaines que dans le cas de l'indépendance du peuple juif; puis, indubitablement, de nombreux États se sont rendus coupables de violations bien plus graves – notamment en matière de Droits de l'Homme - que celles que l'on peut imputer, justement ou faussement, à l'État d'Israël. Alors dans ce cas, pourquoi est-ce uniquement lorsqu'est évoqué le cas du mouvement national juif et de l'État-nation juif que la critique de sa conduite – quoi qu'on pense de sa justification ou de son manque de justification – est immédiatement entendue comme une autorisation à semer le doute sur sa légitimité fondamentale et dès lors sur son droit d'existence ?

Cités 47-48, Paris, puf, 2011

Naturellement, le fait que quelque chose se soit produit au cours d'un conflit national ne saurait constituer une défense contre la critique. L'État juif et le mouvement national qui l'aura créé sont tout aussi faillibles que n'importe quel autre État issu d'un mouvement national propre. Il est parfaitement légitime – et parfois nécessaire – de critiquer Israël au même titre que tous les autres États de la planète. Allons même plus loin : il est faux de prétendre que la critique d'Israël est d'emblée un antisémitisme. Impossible donc de réduire la critique à une hostilité de principe contre l'État d'Israël. Même une critique injuste (quelle controverse n'aura pas abouti, ici et là, à excès rhétoriques?) n'est pas, en tant que telle, antisémite ou même antiisraélienne. Même si, selon nous, dénier à Israël sa légitimité est moralement indéfendable, et même si trop souvent la limite entre l'hostilité à l'égard de l'État juif et l'hostilité envers les Juifs est souvent floue, nous ne croyons pas que cette prise de position puisse être assimilée automatiquement à de l'antisémitisme. Toujours est-il, cependant, qu'il y a quelque chose de très étrange et de particulièrement dérangeant dans le discours antisioniste. Cela a-t-il déjà été le cas dans l'histoire moderne que la critique – aussi virulente qu'elle puisse être – de la politique d'un État puisse justifier le rejet du droit d'existence de ce même État? Que dire, par exemple, de cette assertion – assise de tout discours antisioniste – selon laquelle l'aspiration du peuple juif à l'indépendance nationale a été fautive et a priori illégitime ?

Existe-t-il une norme universelle en vertu de laquelle les États, les peuples et les mouvements nationaux qui se comportent mal (aussi graves que leurs actes puissent être) se voient contester le droit d'exister et en niant le droit à l'autodétermination de leur peuple ? Ou alors, est-ce un procédé inventé tout spécialement pour le « bénéfice » du peuple juif et de l'État d'Israël ? Comme Amira Hass, une critique sévère d'Israël et aucunement une sioniste (elle appartient à cette vieille tradition communiste qui allie l'hostilité idéologique envers le sionisme et l'accord sur le partage de la Palestine, en stricte obédience à la politique soviétique), l'a une fois écrit dans *Haaretz*: on n'entendrait jamais ceux qui crient « Mort à Israël! » crier « Mort au Soudan! ».

Amira Hass ne tente pas d'expliquer le phénomène en question, ni de définir la nature du préjugé. D'aucuns diront que le préjugé est anti-occidental (ou de manière plus perverse, prosoudanais, en faveur du penchant pseudo-progressiste capable de soutenir les dictatures meurtrières du Tiers Monde dans la mesure où elles sont aussi antiimpérialistes). Certes, il y a là

du vrai. Mais ce n'est évidemment pas toute l'histoire. L'État juif fait l'objet d'un « traitement de faveur » choisi et traité de façon tout à fait distincte dans les discours anti-occidentaux et dans le traitement qu'ils réservent en général à l'Occident dans son ensemble. Alors que le sionisme et l'État d'Israël sont ostensiblement vilipendés

au nom des valeurs universelles et accusés de particularisme excessif (en soi pas exactement un phénomène exceptionnel dans un conflit national), toute l'attaque est en vérité fondée sur le refus d'appliquer au peuple juif et à son État les principes et les standards pourtant universellement reconnus. De surcroît, cette attaque soumet le peuple juif et l'État d'Israël à des standards que personne n'appliquerait à un peuple. Le premier de ces principes universels est le droit dont dispose chaque peuple à l'autodétermination nationale. Il n'existe certainement pas une seule personne parmi toutes celles qui mettent en question le sionisme qui n'accepterait pas ce principe et qui ne le tiendrait pas pour une évidence dans tout discours démocratique moderne. Ces mêmes personnes exigent – de manière tout à fait justifiée – que ce principe soit maintenu et imposé au nom du peuple arabe palestinien. Comment alors peut-on – et au nom de l'universalisme! – dénier ce droit au peuple juif? Puisque ces deux peuples n'ont jamais appartenu à une société civile unique, la question de la sécession, avec ses dilemmes et ses difficultés, ne se pose pas ici. Et ce, parce qu'il n'est question que de l'autodétermination de deux peuples. Le droit à l'autodétermination fonctionnerait-il alors comme un salon où, au seuil de l'entrée, serait placardée l'indication suivante : « Interdit aux Juifs » ?

Le problème peut, évidemment, être résolu par la contestation aux Juifs de leur qualité de peuple, argument traditionnel contre le sionisme : les Juifs ne sont qu'une communauté religieuse et non pas un peuple. L'on entend encore, ici et là, cet argument même si le plus souvent les détracteurs du sionisme préfèrent tout bonnement ignorer le statut de peuple des Juifs - et, par conséquent, les implications nécessaires qui en découlent, à savoir, la légitimité de l'idée d'un foyer national juif – plutôt que de simplement la nier en bloc. En effet, soutenir cette position, et l'inscrire dans un discours progressiste et démocratique, est une tâche difficile et peu enviable. Mais que certains soient néanmoins disposés à le faire montre à quel point la question juive peut se définir dans un esprit non-universaliste. C'est un truisme que de soutenir qu'il n'y a pas de définition, « objective » ou « scientifique » couramment admise de la notion de peuple. Bien plutôt, il s'agit principalement d'une question d'autodéfinition

du groupe qui la revendique. Par ailleurs, au regard de la recevabilité internationale, l'on devrait rappeler que c'est bien la communauté internationale – la Société des Nations avec le mandat pour la Palestine, suivie des Nations unies en 1947 dans son « plan de partage » ainsi que dans les raisons fournies lors de sa rédaction – qui aura explicitement reconnu au peuple juif en tant que peuple la légitimité de ses aspirations nationales, le droit à une patrie historique et (dans le document du mandat) au mouvement sioniste la légitimité de représenter ses aspirations nationales.

Plus précisément : l'argument visant à expliciter en quoi, et pourquoi, les Juifs devraient être reconnus comme « un peuple » pouvait peut-être avoir un sens en diaspora (en rapport non seulement avec l'autoperception juive, mais aussi avec les notions d'identité à l'œuvre dans chaque pays où résidaient des Juifs) sont entièrement dépourvus de sens, et surtout dans le pays qui s'étend du Jourdain à la Méditerranée. Ici, personne ne saurait nier que les Juifs sont un peuple distinct, sans affirmer : « vous n'êtes pas un peuple à part, vous appartenez à notre peuple ». Les Juifs israéliens sont indiscutablement un peuple selon tous les critères « objectifs » – dont la langue nationale et le territoire – mais aussi parce que s'il existe un point sur lequel les Juifs et les Arabes sont d'accord dans l'histoire de leur conflit, c'est bien qu'ils n'appartiennent pas au même peuple. Les Arabes palestiniens n'ont jamais affirmé que les Juifs sont une communauté religieuse au sein du peuple palestinien, et les Juifs, quant à eux, n'ont jamais soutenu que les Arabes palestiniens font partie du peuple juif. Alors que les Turcs peuvent, peut-être, nier l'existence du peuple kurde en Turquie – puisque l'État turc affirme, officiellement, que ceux qui prétendent être kurdes sont en fait turcs uniquement turcs (exemple rarement évoqué par nos libéraux, démocrates et bien-pensants!) – les Palestiniens ne peuvent contester aux Juifs leur appartenance à un peuple dans leur pays, pas plus que les Juifs ne peuvent contester aux Arabes palestiniens leur appartenance à un peuple. Et ce, pour la simple raison que ni les Arabes ni les Juifs ne prétendent faire partie du peuple de l'autre. Ainsi, il y a, sans controverse aucune, deux peuples, c'est-à-dire deux identités nationales distinctes. Et l'un de ces deux peuples est le peuple juif.

C'était déjà le cas en 1947, au moment où la communauté internationale entreprit de partager la Palestine mandataire en un « État juif » et un « État arabe » (conformément à la langue de la résolution des Nations Unies adoptée en assemblée générale le 29 novembre 1947). Le rapport

détaillé présenté par l'unscop – la commission des Nations unies chargée du plan de partage de la Palestine mandataire et donc l'entité qui devait mettre en œuvre le plan du partage – fonde son idée de partage précisément sur la présence de deux peuples, chacun déclarant des aspirations nationales opposées.

« C'est un fait avéré que ces deux peuples trouvent leurs racines historiques en Palestine, et que tous les deux contribuent de manière vitale à la vie économique et culturelle de ce pays. [...] Le conflit fondamental en Palestine résulte d'un choc entre deux nationalismes extrêmes. Quelles que soient les origines historiques de ce conflit, les torts et les raisons des promesses et des contre-promesses [des deux côtés] et l'incident de l'intervention internationale consécutive au mandat, il y a actuellement [en 1947 donc] 650 000 Juifs et 1 200 000 Arabes qui diffèrent par leurs mœurs, et qui se trouvent pour le moment séparés par leurs intérêts politiques. C'est seulement au moyen d'un partage que ces aspirations nationales conflictuelles peuvent trouver une expression solide; elle doit permettre à ces deux peuples de prendre place au sein de la communauté internationale, et des Nations unies, en tant que nations indépendantes. »1

Or, certains soutiennent que le peuple juif n'existe qu'en Israël, et donc rejettent la conception sioniste d'un peuple juif élargi à toutes les communautés juives de la Diaspora. L'argument est à la fois problématique et insensé dans la mesure où elles contestent aux Juifs en Israël et en disaspora le droit de définir leur propre identité. Quelle différence cela peut bien faire? Et même si nous supposons qu'une définition extérieure, dans ce cas précis, devrait s'imposer! Personne ne questionne le droit d'autres pays quant à leurs diasporas - notamment, la Grèce et l'Arménie, deux peuples qui représentent des exemples classiques, mais auxquels il faudrait ajouter aussi un bon nombre d'autres. Personne ne questionne le droit d'autres pays de reconnaître leurs diasporas comme des parties essentielles de leur peuple et de maintenir un lien officiel avec ces communautés à l'étranger<sup>2</sup>. Bien sûr, tout État « hôte » de ces communautés définira leur statut en accord avec ses propres notions d'identité nationale.

La France, par exemple, qui ne reconnaît aucun groupe de citoyens français comme une minorité ethnique, perçoit naturellement les personnes

<sup>1. «</sup> United Nations Special Committee on Palestine. Report to the General Assembly », Official Records of the Second Session of the General Assembly, vol. 1, supplement no 11, New York, 1947 (chapter VI, part I, articles 2-4).

<sup>2.</sup> Voir à ce sujet Amnon Rubenstein et Alexander Yakobson, Israël et les nations. L'État-nation juif et les droits de l'Homme (traduction de l'hébreu par Hanan Avriel), Paris, 1906, p. 170-187 et p. 204-212. Sur la question du sionisme et du colonialisme discutée plus loin, voir Ibid, p. 81-93.

d'origine arménienne comme appartenant pleinement au peuple français, et au seul peuple français. L'Arménie, inversement, les perçoit, officiellement, comme des Arméniens en diaspora. Comme on le sait, une bonne partie d'entre eux se sent effectivement touchée par différentes affaires arméniennes. Ils ne sollicitent la permission de personne pour partager ces sentiments avec d'autres ni prouver à personne que leur langue de prédilection est l'arménien. Il y a des chercheurs qui se demandent si les liens entre ces personnes et l'Arménie ne devraient pas être définis en termes « transnationaux », ou alors, « ethniques », ou encore, « ethnonationaux », ou par une autre appellation encore. Évidemment, chaque personne concernée décide de sa façon d'exprimer l'aspect arménien de son identité, ainsi que du mode par lequel elle le définira (si, toutefois, elle tient à le définir). La République arménienne ne leur impose aucunement la notion de peuple, ni la République française, car avec tout le respect que nous devons aux définitions officielles, on ne peut les empêcher les uns et les autres de revendiquer quelque appartenance particulière, si celle-ci est bien ressentie. De façon semblable, certains citoyens français vivant à proximité de la frontière espagnole sont officiellement reconnus par la région autonome basque en Espagne comme des Basques, alors que la France ne les perçoit que comme des Français. Quiconque accepte ces principes libéraux et progressistes (sans parler de multiculturels) comprend que l'identité - contrairement à l'obédience à la loi de l'État – ne peut s'imposer et donc que l'identité de groupes peut parfois traverser les frontières étatiques. La question de la légitimité ne se pose aucunement dans le cas des Arméniens ou des Basques. Elle se pose cependant, pour tant de personnes qui se considèrent elles-mêmes comme démocrates et progressistes, dans le cas des Juifs.

Les détracteurs du sionisme, bien sûr, refusent systématiquement de reconnaître celui-ci en tant que mouvement national et jugent que celui-ci n'est qu'une instance du colonialisme occidental. La présumée appartenance à un peuple pour les Juifs en Palestine serait ainsi, toujours pour ces contradicteurs, une création injustifiée et illégitime du mouvement sioniste. Or, même si nous acceptions cette dernière interprétation, il n'est pas sûr que le peuple « bâtard » en question ne devrait pas, en vertu du discours progressiste, bénéficier des mêmes droits que ceux dont jouissent les peuples « nés légitimement ». Taxer Israël de colonialisme est, de plus, parfaitement absurde, surtout si la visée ici est de porter un coup au sionisme et donc de remettre en question la légitimité de l'État d'Israël. Puisque c'est de notoriété publique, au moins depuis l'époque moderne,

que des crimes bien plus graves ont été perpétrés sous la bannière du nationalisme que sous le joug d'un État colonial. Mais la marque d'infamie colonialiste a l'avantage considérable de suggérer que le projet sioniste, comme pour d'autres manifestations du colonialisme moderne dans les pays du Tiers Monde, est destiné à disparaître tôt ou tard. Évidemment, ce raisonnement ne s'applique aucunement aux pays de l'Amérique latine, ni au Canada ou aux États-Unis, à l'Australie ou à la Nouvelle-Zélande - tous ces pays qui doivent leur émergence à la colonisation européenne. Cependant, pour le discours du xx<sup>e</sup> siècle, tout phénomène colonial est jugé irrémédiablement illégitime.

Quels sont, dès lors, les traits principaux et essentiels du colonialisme moderne et ceux-ci peuvent-ils être appliqués au sionisme? Le colonialisme moderne, et là où il se distingue d'autres mouvements de migration, de conquête et d'assujettissement (à la fois européenne et non européenne), était un processus d'usurpation de territoires étrangers (ce que nous nommons aujourd'hui le Tiers Monde) par les puissances européennes. Dans certains cas, ces mêmes puissances européennes envoyaient leurs propres nationaux peupler ces terres étrangères. Ceux-ci devenaient donc des « colons ». Ce faisant, les États européens cherchaient à la fois à durcir leur mainmise sur les territoires saisis et à améliorer la vie des colons. Si le sionisme doit être défini comme un phénomène colonial – sous prétexte qu'avant 1948 les Juifs, en provenance de pays européens, s'installèrent en Palestine – la question suivante s'impose : de quel pays colonial ces citoyens juifs sont-ils venus? Puis, quel pays colonial aura-t-il envoyé ses citoyens juifs en Palestine pour leur offrir une vie meilleure, et, par leur présence, pour assurer une autorité sur ces terres étrangères tout en exploitant les ressources de ces terres ? Étant donné l'origine de la très grande majorité des immigrants en question, il nous faudrait inévitablement répondre : d'abord, les Juifs auraient été le « bras long » du colonialisme de la Russie tsariste ; puis, ils auraient agi principalement au service de la République polonaise, et dans les années 1930, ils auraient été au service de l'Allemagne nazie! Évidemment, cette dernière réponse serait une représentation absurde du sionisme en tant que phénomène historique – un pur cas de rhétorique propagandiste triomphant de tout bon sens.

De surcroît, comment pourrait-on expliquer la quantité importante de Juifs non européens, venus de pays arabes et musulmans en Palestine mandataire bien avant 1948? Et celle de tous ces Juifs non européens montés en Israël en grand nombre après la fondation de l'État et qui ont

sensiblement transformé la société israélienne, faisant d'elle une collectivité peuplée, et ce, quasi symétriquement, de Juifs européens et de Juifs non européens ? Ces derniers étaient résolument engagés dans le projet sioniste. Étaient-ils alors, comme leurs prédécesseurs, des colons – et si oui, au nom de quelle puissance coloniale ? Le Yémen ou alors le Royaume du Maroc peut-être ? Les absurdités ne cessent d'affluer dès que l'on cherche à faire endosser la camisole de force du colonisateur à ce peuple apatride dans sa lutte pour un foyer national. Quoi qu'on pense de cette lutte – justifiée ou non –, il est indéniable qu'elle ne saurait se réduire ou être assimilée à un colonialisme.

Incidemment – et il faut le noter – à propos de l'immigration des Juifs en provenance de pays arabes en Israël, aucune communauté juive n'a survécu où que ce soit dans le monde arabe. Au Maroc, pays modéré et occidentalisé, et où vivaient près de 250 000 Juifs, il n'en demeure qu'à peine trois mille, principalement des « Juifs du roi ». Cette population juive est la plus importante dans le monde arabe. Bien sûr, l'État d'Israël souhaitait que ces Juifs – ainsi que les Juifs issus d'autres pays – s'installent en Israël, et beaucoup d'entre eux ressentaient une affinité profonde avec un État juif en terre d'Israël. Mais il est évident que cette seule et unique donnée ne peut à elle seule expliquer le départ quasi total des Juifs du Moyen-Orient après une présence de plus d'un millier d'années et conséquemment la cessation de la présence juive dans presque tous les pays du Moyen-Orient<sup>1</sup>. Ce phénomène ne s'est jamais produit ailleurs. Même dans l'Iran des ayatollahs, une petite communauté d'environ 25 000 Juifs subsiste encore (même si la grande majorité des personnes qui composait cette communauté a quitté le pays). Ailleurs dans le monde arabe, plus aucune communauté juive ne demeure. De nombreux Juifs originaires de pays arabes émigrèrent en Occident et non en Israël. Tous, en effet, n'étaient pas sionistes (ou bien assez sionistes pour s'installer dans ce pays pauvre et menacé qu'était Israël dans les années 1950). Seulement, leur vie dans les pays arabes était devenue impossible, que ce soit dans les régimes « progressistes » ou alors dans les régimes réactionnaires, même pour ceux - et il y en avait - qui sympathisaient avec le nationalisme arabe, voire qui s'y engageaient. Certes, le sort de ces Juifs fut profondément influencé par le conflit israélo-arabe (quoique pas uniquement – regardons ce qui se passe aujourd'hui avec les Arabes

Dossier Sionismes/ Antisionismes

<sup>1.</sup> Voir, Albert Memmi, Juifs et Arabes, Paris, Gallimard, 1974, p. 9 sq.

chrétiens). Mais le sort des Arabes en Israël, y compris la tragédie des réfugiés et de l'occupation, fut également influencé par le conflit. Le conflit, après tout, faisait rage et perdure encore aujourd'hui. Son impact, cependant, aura été tel que les Juifs ne peuvent plus vivre sous la tutelle arabe à des milliers de kilomètres alors que les Arabes vivent, et en grand nombre, ici, sous le régime israélien. C'est un fait que c'est le nationalisme arabe, plutôt que le sionisme, qui aura rendu la coexistence entre Juifs et Arabes impossible. Cela dit, tout ce qui s'est passé dans le monde arabe depuis plusieurs décennies, ne saurait dénier aux peuples arabes la légitimité de leur indépendance nationale.

Ceux qui voient dans le sionisme une forme de colonialisme occidental admettent tout de même parfois qu'il faut le distinguer du modèle colonialiste européen. Néanmoins, ils maintiennent aussi qu'aucune de ces différences possibles n'est décisive dans la définition du phénomène en question. Ainsi, le chercheur israélien, postsioniste, Oren Yiftachel écrit qu'en « dépit des différences notoires avec les autres mouvements coloniaux, le processus effectif de la colonisation européenne en Palestine nous permet de définir le sionisme (à la fois avant et après 1948) en tant que pur mouvement colonial ». « Pur mouvement colonial », cette expression se réfère évidemment à ce modèle de colonisation visant explicitement à créer une « pure » et donc homogène présence européenne. Certes, l'État sioniste est le seul endroit au Moyen-Orient où Juifs et Arabes vivent ensemble, et ceci, en grand nombre. La minorité arabe en Israël en fait l'un des États dont la minorité nationale est l'une des plus importantes dans le monde. Environ la moitié de la population juive d'Israël ne provient pas d'Europe mais bien de pays arabes et musulmans du Moyen-Orient, alors que l'autre moitié vient majoritairement de l'Europe de l'Est – pas exactement le foyer du colonialisme occidental! Mais peu importe – ceci ne devrait pas, apparemment, revêtir une quelconque importance dès qu'il s'agit de pointer du doigt la « pureté » du sionisme européen.

Mais alors quelles sont les « différences saillantes » qui, comme le concède Yiftachel, démarquent le sionisme des autres mouvements coloniaux ? L'auteur les énumère en note de bas de page. Les différences sont : « La nature du sionisme est ethnique et nationale, non pas simplement économique ; le statut de réfugiés de la plupart des Juifs (qui sont venus en Palestine); l'organisation floue des communautés juives en diaspora à la différence de la coordination structurée et ordonnée des puissances coloniales ; et finalement, l'idéal d'un "retour à Sion" fondé et

ancré dans la tradition juive ». Autrement dit, le sionisme fut un phénomène colonial à part entière! Hormis le fait que c'était un mouvement national qui n'était pas motivé par un enrichissement économique, mais, né du désespoir juif et accompli par un peuple de réfugiés (ses colons n'ayant pas de mère patrie), et que le sionisme se réclame d'une alliance à la terre d'Israël tirée uniquement d'une identité historique et traditionnelle. Tout cela revient à comparer une girafe à une otarie, en dépit de quelques particularités d'importance secondaire. Et dire que le sionisme est une forme de colonialisme pré- et post- supposerait que le Maroc, le Yémen, l'Irak auraient envoyé, à la fois avant et aussi suite à la fondation de l'État, des milliers de Juifs vers Israël. Et donc que ces trois pays devraient être considérés comme des puissances coloniales (ainsi que les pays européens d'où sont venus les survivants de la Shoah). Cela paraît quelque peu absurde - mais en vérité ce n'est pas plus absurde que de dire de l'immigration sioniste avant 1948 et de l'immigration depuis la fondation de l'État d'Israël qu'elles sont deux phénomènes distincts et différents.

Le soutien de l'Empire britannique au mouvement sioniste est souvent avancé comme preuve irréfutable de son caractère colonial. Il est vrai que les Britanniques ont soutenu le mouvement sioniste à plusieurs reprises et ils ne furent pas les seuls, en particulier à des moments cruciaux de son histoire. Vrai aussi que ce soutien était influencé par des visées impérialistes (quoique pas entièrement!). Mais cela ne fait pas du sionisme un colonialisme¹. Les mouvements nationaux en règle générale cherchent toujours l'appui de puissances étrangères de la diaspora. Un mouvement national issu d'un peuple en diaspora ressent toujours un besoin particulier pour un quelconque soutien international. Et même le mouvement national arabe, heureux de collaborer avec l'Empire britannique lors de la Première Guerre mondiale, s'est vu, en échange, promettre ce qu'il jugeait être le reniement de la déclaration Balfour.

Lorsqu'un mouvement national cherche à établir des liens avec une puissance étrangère – même si ces liens présument des confluences et des affinités

<sup>1.</sup> O. Yiftachel, « Ethnocracy: the Politics of Judaizing Israel/Palestine », in *Constellations: an International Journal of Critical and Democratic Theory*, New York, Wiley-Blackwell, vol. 6, n° 3, 1999, p. 369-387. Citation originale: « Zionism's nature as an ethnic and national rather than an economic project; the refugee status of most of the Jews [who came to Palestine]; the loose organization of the Diaspora Jewish communities as opposed to well-organized [colonial] mother countries; and lastly, the ideal of the "return to Zion" which is grounded in Jewish tradition. »

idéologiques -, il le fait invariablement avec l'espoir de faire avancer ses propres aspirations nationales. Mais surestimer la signification idéologique de ce soutien peut parfois mener à d'étranges conclusions. À un moment critique de l'histoire de la lutte pour l'État juif, alors que le Royaume-Uni se montrait hostile au sionisme et que le soutien de l'Administration américaine manquait de fermeté, le mouvement national juif reçut l'appui inestimable de l'Union soviétique de Staline. L'urss et ses pays satellites ont joué un rôle considérable dans l'adoption du plan de partage. Lors d'une phase décisive de la guerre d'Indépendance (tout juste après la création de l'État d'Israël), c'est la Russie de Staline, via la Tchécoslovaquie, qui a fourni au tout jeune et faible État les armes nécessaires pour sa défense (alors que les États-Unis maintinrent l'embargo militaire) afin de se défendre. Sans l'aide de l'urss, Israël n'aurait certainement pas survécu.

Cette politique, dictée par les intérêts impériaux soviétiques (et peutêtre aussi par l'espoir que l'aile socialiste du mouvement sioniste, dominante à l'époque, inspirerait à l'État juif sinon un régime pro-soviétique, au moins une neutralité gouvernementale), n'a pas fait du sionisme un communisme, et ce, en dépit du fait que son prétendu « procommunisme » a été une des critiques souvent avancées contre lui par ses voisins. Ainsi, Mohamed Hassanein Heikal, journaliste égyptien et confident de Nasser, put écrire dans son livre, The Sphinx and the Commissar: the Rise and Fall of Soviet Influence in the Arab World:

« Lorsqu'en mai 1948, la Grande-Bretagne se retira de la Palestine et la première guerre israélo-arabe éclata, l'une des raisons qu'invoqua Nokrachy Pacha, le Premier ministre égyptien pour justifier une déclaration de guerre fut qu'Israël était l'avantgarde du communisme mondial. Il cita le mouvement des kibbutzim pour appuyer son propos. En fait, au Parlement, les deux chambres votèrent en faveur d'une guerre contre Israël "au nom de la défense des droits des Arabes, et contre l'athéisme communiste et le nihilisme". Un certain crédit peut être apporté à cette façon de voir étant donné la vitesse à laquelle l'URSS s'est empressée de reconnaître le nouvel État d'Israël et la manière dont les forces israéliennes ont pu réunir des armes tchécoslovaques durant la première trêve du conflit. Il semble probable que l'urss croyait à l'époque qu'Israël pourrait devenir un élément progressiste, et donc pro-soviétique, dans une région réactionnaire et anti1. »

Rappelons aussi que lorsque le chef reconnu du mouvement national palestinien, le *mufti* de Jérusalem, favorisa, pendant la Seconde Guerre

<sup>1.</sup> M. H. Heikal, The Sphinx and the commissar: the Rise and Fall of Soviet influence in the Arab World, London, 1978, p. 729.

mondiale, un soutien bien plus problématique que celui de l'Empire britannique, cela ne prouve pas – contrairement à certaines déclarations polémiques – que le nationalisme palestinien soit foncièrement nazi, fasciste ou antisémite (et ce, même si dans la pratique, ce nationalisme s'est le plus souvent livré à un antisémitisme virulent). Certes, le *mufti* de Jérusalem, en tant que leader national palestinien, représente un cas particulièrement extrême – un cas qui pourrait remettre en question la notion même selon laquelle l'on ne devrait jamais contester leur légitimité aux mouvements nationaux alors même que ces mouvements sont sévèrement critiqués. Les « Mouvements », en leur sens organisationnel, et très certainement leurs dirigeants devraient être mis au ban lorsqu'ils dépassent certaines limites (alors que cela n'est jamais arrivé dans le cas du mufti). Mais l'aspiration élémentaire à l'indépendance nationale du peuple en question ne devient pas soudainement illégitime même lorsque des groupuscules organisés essayant de réaliser ce but perpètrent des actes ignobles (une réalité malheureusement bien répandue). Qui a déjà demandé – à l'exception de certains membres de la droite israélienne fort justement critiquées – si les actes ou les propos de *leaders* palestiniens remettaient en cause la volonté et les aspirations d'Arabes palestiniens à l'indépendance? Cette règle est universellement acceptée, et ce, pour tous les peuples ainsi que pour tout mouvement national. Pour tous les peuples, sauf les Juifs.

Le soutien de l'Angleterre au sionisme se fondait dès le début sur l'intention – marquée dans la déclaration Balfour – d'assister à l'« établissement en Palestine d'une patrie pour le peuple juif ». Cette déclaration est sensiblement différente de toute entreprise coloniale, moderne ou pré-moderne dont la visée principale n'a jamais été et n'aurait jamais pu être l'établissement d'un quelque foyer national – quoique, au bout d'un certain temps les colons en provenance du pays-mère auraient pu acquérir une identité nationale propre et entrer en conflit avec leur pays d'origine. Lorsque l'Angleterre est entrée en conflit avec le mouvement sioniste, ce n'était nullement en raison d'impôts sans représentation ou alors à la suite d'une quelconque doléance, typiques d'« enfants » coloniaux atteignant la maturité nationale, mais parce que l'Angleterre a décidé de soutenir un mouvement national ennemi. Confrontée à la montée en puissance de l'antagonisme *judéo*-arabe et craignant fort justement l'hostilité arabe et musulmane à la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'Angleterre a choisi de soutenir la cause arabe. Les intérêts de la raison d'État se sont avérés, de manière peu surprenante,

plus importants que tout sentiment de sympathie à l'égard du peuple juif, plus importants également que ce que pouvaient représenter les agissements de ce peuple au sein des sphères du pouvoir britannique ou encore que ce que cette lutte pour une patrie nationale pouvait éveiller dans l'opinion publique. Cette décision, qui aurait ruiné en une décennie l'entreprise sioniste (si avait été créé par la suite un État indépendant majoritairement arabe), survint à un moment particulièrement sombre de l'histoire juive. Il y eut, d'abord, la décision de fermer les portes de ce pays à ceux qui cherchaient, par tous les moyens possibles, à échapper à la catastrophe imminente en Europe. Puis, à ceux qui cherchaient désespérement à se sauver de la Shoah - plusieurs fois scellant leur destin puisque aucun autre pays ne souhaitait les accueillir. Et enfin, aux survivants. Une telle situation aurait certainement été évitée si l'Angleterre s'était, en quelque sorte, comportée comme la mère patrie des Juifs en Palestine (tel qu'il se devait selon le modèle colonial) plutôt que comme une grande puissance soutenant – puis, pour des raisons stratégiques, cessant son soutien – un mouvement national étranger.

La langue est souvent conçue, par les spécialistes du nationalisme, comme étant la caractéristique principale de l'identité nationale. Un colon parle, fort naturellement, la langue de son pays d'origine. Ses descendants la gardent, et s'enorgueillissent de la perpétuer, et ce, même s'ils développent par la suite une identité nationale propre, voire même s'ils accèdent à l'indépendance en se rebellant contre la patrie mère. C'est ainsi qu'est né l'anglais en dehors de l'Angleterre, l'espagnol de dehors de l'Espagne, ainsi que le portugais au Brésil ou le français au Québec. Les Afrikaners d'Afrique du Sud ont crée leur propre idiome mais fondé sur le hollandais.

Le mouvement sioniste a créé en Palestine mandataire une communauté et une culture hébraïques. Cette communauté n'a pas adopté l'anglais, la langue de sa prétendue mère patrie d'adoption, ni même le yiddish, la langue commune des Juifs d'Europe de l'Est et connue de la majorité des premiers sionistes. Le mouvement sioniste aura décidé de revenir à la langue ancestrale du peuple juif, cette langue qui le lie à la source même de la culture juive, à l'histoire de la terre d'Israël et aux communautés juives du Moyen-Orient. Ainsi, le projet sioniste se sera avéré plus radicalement national – et ce, bien plus que ne l'avait imaginé son père fondateur, Herzl.

Par ses détracteurs juifs européens, le sionisme est systématiquement accusé d'inciter les Juifs non seulement à quitter l'Europe – leur foyer depuis plusieurs centaines d'années -, mais aussi à renier leur culture européenne

en adoptant la langue hébraïque. L'un de ses plus éloquents représentants est l'écrivain Arthur Koestler. Jadis sioniste enthousiaste, Koestler a été plus tard décu par le sionisme. Il aura finalement soutenu la fondation d'un État juif en tant que refuge pour Juifs persécutés – mais plus le projet d'un renouveau culturel juif. Après avoir quitté la Palestine en 1929, il raconte son éventuelle prise de distance vis-à-vis du sionisme comme un acte de préservation de son identité européenne, et donc comme ses retrouvailles avec l'Europe – culturellement et physiquement. Étonnamment, il désigne la langue hébraïque - qui représentait pour lui l'expression suprême de la cassure entre le sionisme et l'Europe – comme la raison décisive de sa désillusion. « C'était une langue pétrifiée parfaitement inapte à véhiculer la pensée moderne. En en faisant sa langue officielle, la communauté juive en Palestine rompait non seulement avec la civilisation occidentale, mais aussi avec son propre passé culturel<sup>1</sup>. » L'écrivain parle de son abandon du romantisme de l'Orient, ce romantisme qui avait animé ses années sionistes ainsi que ses rêves d'un renouveau culturel et spirituel du peuple juif dans leur patrie ancestrale. Et effectivement, dans toute l'histoire des Européens s'étant installés hors des frontières du Vieux Continent, il n'y a aucun phénomène comparable avec la façon dont l'hébreu – une langue sémitique non européenne - fut adopté en Palestine par les Juifs venus d'Europe (ainsi que par ceux venus des pays du Moyen-Orient) en en faisant l'élément central de leur identité nationale et culturelle. Sur ce point essentiel de son identité, la communauté juive dans ce pays a fait preuve d'un état d'esprit à l'opposé du colonialisme.

Il est parfois dit que les sionistes eux-mêmes parlaient de l'immigration juive en Palestine comme d'une « colonisation » ou alors de nommer les villages juifs des « colonies »². Cependant, il faut rappeler que pour de nombreuses langues européennes, « colonisation » était le terme couramment utilisé pour un peuple s'installant sur une terre. Au XIX° siècle, et au début du XX° siècle, il est était tout à fait naturel de désigner un projet de peuplement une « colonisation » – et ce, même si ce projet n'entretenait aucun rapport avec le colonialisme au sens où nous comprenons ce terme aujourd'hui. Lorsqu'au XIX° siècle les autorités tsaristes

<sup>1.</sup> A. Koestler, Arrow in the Blue: an Autobiography, New York, 1952, p. 183-184; cf. aussi A. Koestler, The Invisible Writing, New York, 1954, p. 378-379.

<sup>2.</sup> Voir ici, et pour d'autres aspects du débat, I. Pappe, « Zionism in the Test of the Theories of Nationalism and the Historiographic Method » (Hebrew), in P. Ginossar and A. Bareli (eds.), Zionism: a Contemporary Controversy, Ben-Gurion University, 1997, 252-257.

de Russie ont encouragé les Juifs à devenir agriculteurs et à cultiver le Sud de la Russie – en accord avec leur politique de rendre la population juive plus productive, le terme en vigueur était celui de colonisation et ceux qui étaient relocalisés se voyaient attribuer le nom de « colons ». Les mêmes termes étaient utilisés lorsque les Juifs se sont établis en Argentine, chapeautés par l'Association de colonisation juive et financés par le baron Maurice de Hirsch de Paris. Ce fut le même terme que l'on utilisa lorsqu'en 1924, un groupuscule de Juifs new-yorkais, membres d'une association de gauche prosoviétique, fonda un corps connu sous le nom d'ikor, simple sigle de Idishe Kolonizatsie Organizatsie en Union soviétique. En utilisant des fonds recueillis parmi les Juifs américains, cette organisation fournissait une aide financière importante aux projets de colonies juives initiés par le Gouvernement soviétique - d'abord en Crimée et en Ukraine, puis, dans la région autonome juive de Birobidjan. L'« arme fumante » sémantique à l'égard du colonialisme sioniste est en fait vide de sens.

Tout cela ne saurait nier qu'il existe aussi de profondes et significatives ressemblances entre les deux phénomènes en question. Rien d'étonnant à cela. Mais faut-il encore le rappeler : des ressemblances existent souvent entre phénomènes sociaux alors que la plupart des gens reconnaissent leurs différences. Par exemple, tout mouvement national luttant pour son indépendance - tout comme tout mouvement engagé envers quoi que ce soit – ressemble inévitablement à la violence d'une bande criminelle. Dans certains cas, cette ressemblance est peut-être plus facilement identifiable que dans d'autres. Mais il y a peu de valeur analytique (et une grande valeur de propagande) attribuable à de telles comparaisons. Comparer un mouvement national rival à une mafia en stipulant que l'un comme l'autre tuent, enfreignent à la loi, et parfois imposent la discipline par la force à des ennemis, ne dit pas grand chose ni de l'un, ni de l'autre.

En étudiant la réaction des Arabes palestiniens et leur opposition au sionisme, il faut bien constater qu'ils ont perçu celui-ci comme un phénomène colonial et son opération comme une entreprise colonialiste. En réfléchissant attentivement au sionisme cependant, nier qu'il s'est signifié lui-même comme un mouvement visant la création d'un foyer national positivement pour un peuple est indéfendable. Il est évident que le mouvement national juif est systématiquement délégitimé – non pas parce qu'on doute sérieusement de sa nature de mouvement national authentique, non

à cause des critiques contre lui (que celles-ci soient justifiées ou non), non pas parce que ses détracteurs sont d'emblée contre tout mouvement national ainsi que contre tout État-nation en général — car quels que soient leurs discours antinationalistes, ils ne nient jamais la légitimité fondamentale des aspirations nationales d'un autre peuple. Ils nient la légitimité du mouvement national juif parce qu'il est juif.

Traduit de l'anglais par la rédaction